

OMPI



WO/GA/28/2
ORIGINAL :anglais
DATE :19août2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI

Vingt-huitième session (13^e session extraordinaire)
Genève, 23 septembre – 1^{er} octobre 2002

COMMISSION CONSULTATIVE DES POLITIQUES (CCP)

Mémoire du directeur général

1. Lors de leur trente-deuxième série de réunions, tenue du 25 au 27 mars 1998, les Assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé la proposition énoncée dans le programme et budget de l'exercice biennal 1998-1999 à l'effet de créer une Commission consultative des politiques (CCP) composée d'éminentes personnalités issues de divers domaines d'action. Il a été noté que "des avis éclairés et objectifs, formulés par d'éminents experts internationaux dans des domaines très divers ayant un lien avec la coopération en matière de propriété intellectuelle et les activités de l'OMPI, permettraient d'améliorer considérablement les processus d'élaboration des politiques et de planification à moyen terme de l'OMPI et de renforcer la capacité de l'Organisation à faire face à l'évolution internationale et au progrès technique ainsi qu'à anticiper et à satisfaire les besoins des différents secteurs du marché et des utilisateurs du système mondial de protection" (voir le document A/32/2 – WO/BC/18/2, sous-programme 01.3).

2. Le mandat de cet organe consultatif indépendant a été défini dans le même document (voir le sous-programme 01.3) et réaffirmé dans le programme et budget le plus récent de l'Organisation (voir le sous-programme 02.2 du document WO/PBC/4/2). La CCP est chargée "de recenser et d'étudier de manière approfondie des questions que l'OMPI pourrait avoir à examiner ou qui pourraient avoir une incidence sur les activités de l'Organisation et de formuler des recommandations en ce qui concerne l'élaboration des politiques et le développement des activités de l'OMPI".

3. Il est à noter que les deux commissions ont un rôle strictement consultatif et que leurs avis "nesauraient jamais remplacer ceux que formuleraient les États membres en ce qui concerne l'élaboration et le contrôle du programme de l'Organisation, ni même réduire le rôle des États membres sur ce plan". Dans le document WO/PBC/4/2, il est rappelé que "ces avis, donnés à titre consultatif, conserveront un caractère subsidiaire et nesauraient être substitués à ceux que fourniraient les États membres en ce qui concerne l'élaboration et le contrôle du programme de l'Organisation, ni réduire le rôle des États membres sur ce plan".

4. La CCP a tenu sa troisième réunion le 11 octobre 2001 à la siège de l'OMPI. Vingt-trois membres, et leur représentant d'un membre, y ont participé et le rapport de la commission au directeur général de l'OMPI figure à l'annexe I. La liste des participants de cette réunion figure à l'annexe II. Une réunion du groupe d'étude de la CCP s'est tenue à Beijing le 22 mai 2002.

5. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent document et du rapport de la CCP au directeur général de l'OMPI, et à formuler des observations y relatives.

[L'annexe I suit]

ANNEXE I

COMMISSION CONSULTATIVE DES POLITIQUES

RAPPORT SUR LA TROISIÈME RÉUNION
GENÈVE, 11 OCTOBRE 2001

1. À l'invitation de M. Kamil Idris, directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la Commission consultative des politiques (CCP) de l'OMPI a tenu sa troisième réunion plénière le 11 octobre 2001, à huis clos à Genève.
2. La liste des participants figurée en annexe jointe. Mme Dolores Jimenez Hernandez a fait fonction de rapporteur pour la réunion.
3. La réunion a été ouverte par le directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux membres et les a remerciés de leur présence à titre individuel et collectif. Cette présence, a-t-il ajouté, démontre clairement l'importance grandissante de la propriété intellectuelle pour le développement économique et la création de richesses, ainsi que l'intérêt présenté par la CCP elle-même.
4. M. Idris a ensuite donné une aperçue des orientations prévues pour l'avenir, et a déclaré à cet égard : "aujourd'hui, toutes les organisations internationales, la communauté non gouvernementale, ainsi que le secteur commercial et les acteurs non étatiques ont un défi à relever : "passer de la rhétorique des rêves universels à la réalisation de tous ces rêves et objectifs importants". Il a ajouté que l'OMPI est résolue à travailler en très étroite collaboration avec ce groupe de personnalités éminentes, à la recherche d'idées qui permettraient de rationaliser les politiques et les activités de l'Organisation.
5. Les membres de la CCP ont désigné M. Guido de Marco, président de la République de Malte, pour diriger les travaux de cette session de la commission.
6. M. de Marco a déclaré que la commission a pour rôle "d'apporter la riche expérience de personnes qui ne sont pas nécessairement des spécialistes des brevets et du droit d'auteur mais qui, grâce à la dimension politique de leurs responsabilités, sont parfaitement au courant de notre situation à tous". Il a évoqué la capacité de créer qui est inhérente à l'être humain et a ajouté que le monde est entré dans l'ère de la révolution numérique, qu'il a fait sien de nouveaux concepts en termes de créativité et que, par conséquent, il est nécessaire de faire en sorte que la législation ne se laisse pas distancer par le changement technologique; en ce sens, il a considéré comme un privilège de pouvoir accompagner la CCP dans ses travaux qui portent sur des questions et événements d'actualité qui influent tant sur notre quotidien.

7. L'ordre du jour de la réunion comprenait deux grandes questions, à savoir :
- i) le plan d'action pour le développement du système international des brevets;
 - ii) la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore;
8. Les membres de la CCP ont examiné les points de l'ordre du jour dans le cadre général du futur système de propriété intellectuelle et, ce faisant, ont aussi traité de questions, telles que le rôle crucial joué par l'OMPI, l'importance de sa contribution, sa compétence exceptionnelle et la nécessité pour elle de continuer à montrer la voie, si le système de la propriété intellectuelle doit évoluer d'une manière qui permette à tous les pays et utilisateurs de relever les défis d'aujourd'hui.
9. M. Idris a présenté les points de l'ordre du jour en précisant que le système des brevets constitue le principal facteur de stimulation de l'innovation humaine et que ce n'est dans les savoirs traditionnels que l'on trouve les racines de notre culture et de notre patrimoine communs. "Nous considérons donc que l'OMPI est investie, à cet égard, d'un rôle capital : donnera aux gens les moyens d'action nécessaires. Il nous faut pour cela tenir compte du fait qu'ils doivent pouvoir produire, soutenir la concurrence et commercer, ce qui implique la justice et non la charité, et une participation pleine et entière, et non pas une simple intégration".

Plan d'action pour le développement du système international des brevets

10. Autrement dit, le Secrétaire M. Patrick Smith, ancien directeur général de l'Organisation australienne de la propriété intellectuelle, a présenté un exposé sur le projet approuvé à la dernière session des assemblées des États membres de l'OMPI. Ce projet comprend l'initiative lancée par M. Idris, qui vise à engager des consultations mondiales en vue d'élaborer un plan stratégique pour faire évoluer le système international des brevets; ce plan visera principalement à rendre le nombre croissant de demandes émanant d'utilisateurs du monde entier, à rendre le système plus facile à utiliser et plus accessible, et à établir un équilibre plus équitable entre les droits des inventeurs et ceux du grand public. Il a été souligné que l'avis des membres de la CCP, en leur qualité de décideurs, est important pour faire coïncider les programmes aux niveaux mondial et national et pour renforcer l'élan politique indispensable.
11. Les déclarations des membres de la Commission consultative des politiques ont révélé que ceux-ci accordent largement à reconnaître la valeur intrinsèque de la propriété intellectuelle pour le monde et pour le développement de l'humanité. Dans ce contexte, les membres ont examiné les problèmes préoccupants auxquels se confronte le système de la propriété intellectuelle et ont souligné qu'il est important de le traiter en vue de trouver des solutions d'une vaste portée.
12. Les membres ont salué le courage du directeur général de traiter les nombreux aspects complexes de la question d'une manière approfondie et d'adopter une démarche globale embrassant tous les problèmes et intérêts en jeu sur les plans technique et politique. Ils se sont aussi félicités du lancement d'une telle initiative, précisant que "les systèmes des brevets connaissent une crise en raison de la surcharge de travail toujours croissante par suite de la répétition des opérations de traitement des demandes de brevets dans le monde," et

lorsque "...les principes et hypothèses classiques, en fonction desquels les fondements de l'économie mondiale ont été établis et ont évolué au cours des dernières décennies, sont remis en question".

13. Le président de la Roumanie, M. Ion Iliescu, a souligné que l'évolution technologique et la "dématisation" croissante de la notion de propriété ont conduit à de nouvelles formes de pouvoir économique et ont changé la manière dont celui-ci était exercé, ce qui a engendré une nouvelle dynamique en termes de stratégies de production et commerciales. Il a déclaré que la propriété intellectuelle, qui se situe au centre de ce processus, ne doit pas être considérée seulement comme un objet digne d'être protégé, mais aussi comme "un instrument essentiel à notre intégration dans cette dynamique". Tout pays qui souhaite parvenir à la stabilité et à la croissance économique doit, a ajouté M. Iliescu, se doter d'un système efficace de protection et de promotion de la propriété intellectuelle, propre à inspirer confiance aux investisseurs et à stimuler la création. Le président roumain a demandé instamment à l'OMPI de faciliter la mise en application de la notion d'économie fondée sur le savoir dans l'intérêt de tous les pays, et a souligné que l'OMPI, en encourageant l'application de politiques d'utilité mondiale, peut contribuer à réduire le "fossé du savoir".

14. Évoquant la promotion et le développement de la créativité, comme facteur important de la production, M. Petar Stoyanov, président de la Bulgarie, a déclaré qu'ils agissent une occasion unique de réduire l'écart entre les pays les plus avancés et les autres. Il a reconnu que l'élaboration et la création d'un système mondial de brevets constituent un défi majeur pour la communauté internationale et a estimé qu'il est important que l'OMPI continue à jouer un véritable rôle moteur dans le développement du système de brevets, afin de contribuer à libérer, sans dresser d'obstacles inutiles, le potentiel de création au profit de l'économie. Tout en reconnaissant les mérites d'une solide protection de la propriété intellectuelle, le président bulgare a également insisté sur la nécessité de rendre le système plus accessible en soulignant qu'il faut non seulement encourager son développement vertical mais, ce qui est plus important, son élargissement, de façon à offrir des chances égales à tous les créateurs, quel que soit leur poids financier ou économique.

15. Des attentes et des préoccupations d'ordre général ont été examinées, en particulier en relation avec le degré de harmonisation possible, compte tenu à la fois de la grande diversité des participants aux travaux de l'OMPI, parmi lesquels figurent les créateurs, les consommateurs et les producteurs, et des différences considérables entre les stades de développement technologique et économique des pays. Comment concilier ces différences? Comment rendre le système de propriété intellectuelle accessible à toutes les personnes et entités créatrices? Et comment garantir que le système profite au maximum à toutes les parties? Telles sont quelques-unes des questions qui ont été soulevées.

16. Le directeur général de l'OMPI a précisé que le processus complet de simplification du système de propriété intellectuelle, et plus particulièrement du système de brevets, qui est actuellement très complexe du fait que plusieurs traités connexes sont administrés par l'OMPI, est destiné précisément à créer un large consensus parmi les nombreux bénéficiaires possibles de tous les pays.

17. Il a reconnu que le mot "brevet" proprement dit est considéré par certains comme ayant une connotation négative. Cependant, il tombe sous les sens que les brevets sont synonymes d'innovation, d'invention et de technologie, notamment la technologie créée par des peuples autochtones; en ce sens, le système de brevets se manifeste comme un catalyseur éminent

important pour la croissance et le développement économiques; il devrait donc présenter un intérêt pour toutes les nations, toutes les communautés et tous les domaines d'activité économiques.

18. Les membres de la CCP ont convenu avec force de la nécessité de revoir et d'améliorer le cadre juridique et administratif du système de la propriété intellectuelle, ainsi que la gamme de services offerts aux utilisateurs et bénéficiaires traditionnels ou nouveaux. À cet égard, il a été mis l'accent sur l'importance de la coopération pour déterminer les changements à apporter à la structure et aux fonctions des offices de brevets nationaux et régionaux, et pour améliorer et transformer progressivement ces derniers, afin qu'ils restent adaptés aux réalités. Les offices chargés de l'examen préliminaire international devraient être en mesure de maintenir voire d'améliorer la qualité de leurs examens, de sorte qu'il soit possible d'envisager de délivrer des brevets nationaux sur la base d'un examen préliminaire international.

19. Des questions et des suggestions ont été formulées sur différents points : comment mettre en place des mécanismes efficaces pour retenir les artistes dans leur pays d'origine, comment faire face au caractère potentiellement destructeur de certaines créations, et comment évaluer et confirmer l'incidence de la propriété intellectuelle sur les indicateurs du développement humain? S'agissant du partage de expériences nationales, il a été souligné que les pays en développement, disposant de ressources limitées, doivent souvent choisir entre investir dans un système de brevets national ou continuer à réexaminer de leurs côtés les demandes de brevet, ou investir dans la promotion de l'utilisation du système en général, notamment par les petites et moyennes entreprises (PME), les universités ou les centres de recherche. Étant donné qu'il est nécessaire de rassembler des ressources financières pour les créateurs, l'OMPI a été invitée à étudier les moyens qui pourraient permettre de créer des fondations ou des fonds nationaux ou internationaux, notamment par le biais de programmes de télévisions sur la propriété intellectuelle diffusés dans le monde entier.

20. La commission a convenu que, compte tenu de l'ampleur de la tâche, il est nécessaire d'obtenir les soutiens de dirigeants politiques majeurs afin de trouver des solutions concrètes et équilibrées, et a souligné la nécessité d'une dynamique plus forte fondée sur la sensibilisation politique dans un certain nombre de capitales, afin d'expliquer aux chefs de pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire les objectifs du plan d'action dans le domaine des brevets.

21. Réaffirmant l'importance du plan d'action dans le domaine des brevets, la commission a adopté la résolution suivante :

“La Commission consultative des politiques, reconnaissant le rôle essentiel de l'OMPI, appuie vigoureusement le plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets ainsi que le projet de la stratégie du directeur général, et souscrit au rôle prépondérant qui est lesiendans les consultations menées au niveau mondial en vue d'élaborer le plan stratégique qui présidera à l'évolution future du système international des brevets. Elle soutient aussi résolument l'OMPI dans les efforts qu'elle déploie pour créer à travers le monde la mobilisation politique nécessaire à la réalisation des objectifs attendus du plan d'action dans le domaine des brevets”.

Propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

22. À la suite d'un exposé du Secrétariat, tous les participants ont dialogué librement sur ce thème et ont convenu de l'intérêt de cette question tant qu'elle n'est pas devenue une partie intégrante de tout débat sur l'avenir du système de la propriété intellectuelle, y compris sur le plan d'action dans le domaine des brevets.

23. Tous les membres ont reconnu que les savoirs traditionnels et les questions connexes ont des incidences économiques, sociales et culturelles considérables, d'où la nécessité de dépasser le débat général et de trouver des solutions en élaborant soit des recommandations soit des instruments juridiques de protection. Dans ce contexte, la création d'un comité intergouvernemental de l'OMPI a été extrêmement bien reçue et l'importance de ces travaux actuels et futurs reconnue.

24. Les membres ont passé en revue plusieurs approches possibles parmi lesquelles la stratégie progressive, la recherche de solutions globales d'application rapide, la priorité donnée à la protection de l'accès aux ressources génétiques par le biais de dispositions types ou encore l'élaboration d'une convention. Les membres ont privilégié l'idée qui consiste à attribuer à l'OMPI un rôle important pour qu'elle dirige et oriente le processus.

25. En ce qui concerne les stratégies nationales visant à promouvoir et à protéger les produits d'origine, dans lesquels entrent généralement des savoirs traditionnels et qui intéressent des communautés ou groupes à faible revenu, les membres ont souligné l'intérêt de certains instruments actuels de propriété intellectuelle, tels que ceux relatifs aux indications géographiques. Ils ont fait état d'expériences positives dans l'utilisation de ces instruments pour illustrer l'élaboration de politiques dans ce domaine : les pays commencent à se doter d'une politique économique nationale, pour passer ensuite à une politique industrielle ou agro-industrielle et élaborer une politique en matière de propriété intellectuelle.

26. Les membres ont reconnu que l'OMPI a déjà apporté une contribution importante dans ce domaine, mais ont souligné que, pour régler ces problèmes, l'Organisation ne devrait pas se limiter à des notions traditionnelles ou tenter d'imposer une solution unique pour tous. Parmi les difficultés à résoudre figure en priorité la méconnaissance parmi les groupes intéressés des droits qui sont les leurs et des diverses possibilités que leur offre le système de la propriété intellectuelle.

27. Il a été rappelé que la création d'un système global de protection des savoirs traditionnels a toujours été le fil conducteur des délibérations de la CCP; si ce savoir devait être remis au service de l'humanité, les savoirs traditionnels devraient tout d'abord faire partie du plan d'action. Il a été souligné que la CCP examine le système des brevets dans un contexte marqué par la dynamique du changement et que les savoirs traditionnels, eux aussi, sont très touchés par le changement.

28. La commission a reconnu qu'il existe encore des possibilités d'agir en faveur de la protection des savoirs traditionnels. Certains membres ont rappelé que, même s'il est admis que l'OMPI possède les compétences voulues dans ce domaine, la concurrence est rude; par conséquent, l'Organisation devrait agir rapidement non seulement dans le cadre de son comité intergouvernemental (qui, a-t-il été mentionné, devrait aussi s'intéresser au droit non conventionnel), mais également par le biais de mesures et d'instruments parallèles de protection internationale, en encourageant par exemple les adhésions à l'Arrangement

de Lisbonne en renforçant les capacités afin d'aider les offices nationaux à valoriser les actifs de propriété intellectuelle découlant de leurs savoirs traditionnels locaux et des ressources connexes.

29. Le président a déclaré qu'une situation nouvelle se fait jour. L'OMPI a del'avant et doit relever un pari difficile : choisir les moyens et les arguments qui serviront mieux l'objectif visé.

30. Réaffirmant l'importance des travaux en cours et la nécessité d'accélérer le rythme, la CCPa a adopté la résolution suivante :

“La Commission consultative des politiques appuiera résolument la reconnaissance par la communauté internationale de la valeur intrinsèque de la contribution des savoirs traditionnels à la richesse culturelle et scientifique de l'humanité. Elle encourage et appuie les efforts déployés par l'OMPI pour trouver des mécanismes de propriété intellectuelle permettant de reconnaître comme il se doit la valeur intrinsèque des savoirs traditionnels et d'accorder à ceux-ci la protection voulue contre leur utilisation non autorisée”.

31. Une fois achevé l'examen des deux principaux points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessus, le Secrétariat a présenté de bref exposé sur le programme de travail de l'OMPI en faveur des pays les moins avancés (PMA) et sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes.

Rôle fondamental de l'OMPI

32. Le débat sur les deux principaux points de l'ordre du jour a porté notamment sur le rôle de l'OMPI. Les membres de la commission ont affirmé que l'Organisation a le mandat, le savoir-faire, l'agrément du public, la crédibilité et les compétences pour jouer un rôle moteur dans ces domaines; ils ont estimé que l'Organisation est l'acteur idéal pour contribuer à la cohésion des débats qui ont lieu actuellement sur ces questions dans un certain nombre d'instances internationales.

33. Pendant l'examen du plan d'action dans le domaine des brevets, il a été souligné que la reconnaissance de la nécessité d'établir un équilibre entre les différents intérêts en jeu constitue un pas important dans la bonne direction. Toutefois, il importe plus encore de reconnaître que la synthèse de toutes les réflexions pertinentes est une tâche qui ne se limite pas au seul domaine juridique, mais qui suppose également la détermination et l'indissociabilité du plan d'action dans le domaine des brevets, celui-ci étant moins destiné à stimuler le débat qu'à rapprocher les points de vue pour rendre la société dans son ensemble plus réceptive à la propriété intellectuelle”.

34. Dans le cadre des délibérations sur le savoir traditionnel et les questions connexes, il a été en outre relevé que l'expérience collective de la CCPa et la possibilité de débattre de questions dépassant le mandat actuel de l'OMPI devraient servir à compléter les travaux de l'Organisation. Après avoir reconnu les résultats obtenus, les membres ont souligné que l'OMPI a un rôle très important à jouer en ce qui concerne non seulement les questions examinées mais également toutes les activités connexes qui peuvent être menées dans un certain nombre d'autres organisations.

35. Le débat a été résumé par le président de la commission, qui a fait observer que nous vivons dans un monde qui, paradoxalement, aspire à une amélioration universelle de la qualité de la vie tout en assistant à une augmentation du nombre des PMA. Cette situation montre l'importance capitale du rôle de l'OMPI et la nécessité pour elle de continuer à faire preuve d'initiative afin d'établir un équilibre entre les droits de tous les secteurs participants et d'élaborer des politiques visant à tirer parti du potentiel de la propriété intellectuelle pour répondre aux besoins prioritaires de tous les pays et de toutes les communautés.

36. Au cours de la réunion, de nombreux membres ont félicité le directeur général pour les progrès considérables accomplis par l'OMPI au cours de son premier mandat à la tête de l'Organisation, et ont émis l'avis selon lequel il serait particulièrement souhaitable que M. Idris effectue un deuxième mandat comme directeur général de l'Organisation.

Recommandations :

37. La commission recommande :

– les deux principaux points de l'ordre du jour de la troisième réunion de la CCP continuent à être examinés dans le cadre du processus d'évolution du système de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique, social et culturel;

– le plan d'action de l'OMPI pour le développement du système international des brevets devrait être présenté aux responsables politiques au niveau le plus élevé possible et que les membres indépendants de la CCP qui s'intéressent au développement du système des brevets dans le monde devraient apporter leur contribution en se faisant les avocats du plan d'action;

– les efforts déployés en faveur d'une harmonisation sur le fond du droit des brevets et de la réforme du PCT se poursuivent d'une manière coordonnée, conformément aux objectifs du système mondial des brevets;

– contrairement au domaine des brevets qui exige une mobilisation de la volonté politique, les savoirs traditionnels appellent une mobilisation des compétences techniques, la volonté politique pour aller del'avant existant déjà;

– la CCP examine notamment les questions suivantes : sanction des droits de propriété intellectuelle; position de l'OMPI face à l'enjeu de la mondialisation dans un monde en mutation; rôle de l'OMPI dans la gestion du changement, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des droits de propriété intellectuelle dans le processus de privatisation.

Conclusion

38. Dans un esprit constant d'indépendance et d'intégrité, la Commission consultative des politiques a terminé sa troisième réunion en rendant un hommage à la clairvoyance et à l'esprit d'initiative démontrés par le directeur général de l'OMPI pour développer le système de la propriété intellectuelle dans l'intérêt de tous les pays. M. Idris a déclaré que l'Assemblée générale de l'OMPI a examiné le travail de la commission avec le plus grand sérieux et qu'il importe que la CCP poursuive sa tâche importante; à cet égard, il a ajouté qu'il est éventuellement souhaitable que l'ordre du jour des futures réunions de la CCP comprenne un

thème générale et aussi des questions précises intéressant tous les membres. Il a été pris note de la participation dynamique et extrêmement assidue aux débats de l'ensemble des membres, sur toutes les questions traitées pendant la réunion, ce qui témoigne une nouvelle fois d'une reconnaissance de plus en plus large de l'importance de la propriété intellectuelle, de l'OMPI et de la CCPelle -même.

[L'annexe II suit]

ANNEXEII

COMMISSIONCONSULT ATIVEDESPOLITIQUES

LISTEDES PARTICIPANTS
GENÈVE, 11 OCTOBRE 2001

- M. Jean-Claude AIMÉ, ancien secrétaire exécutif de la Commission d'indemnisation des Nations Unies (UNCC)
- M. Jorge AMIGOCASTAÑEDA, directeur général de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (Mexique)
- M. Hisamitsu ARAI, président directeur général de Nippon Export and Investment Insurance, et ancien vice-ministre aux affaires internationales du Ministère du commerce international et de l'industrie (Japon)
- M. Daniel BERNARD, ambassadeur de France au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- M. Boutros BOUTROS-GHALI, secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, Paris
- M. Guido DEMARCO, président de la République de Malte
- M. Amara ESSY, secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine, Addis-Abeba, et ancien ministre de l'État et ministre des affaires étrangères (Côte d'Ivoire)
- M. Mayer GABAY, président du Tribunal administratif des Nations Unies et président des commissions de révision des brevets et des droits d'auteur, Ministère de la justice (Israël)
- M. Walter GYGER, ambassadeur de Suisse en Inde
- M. Abdelbaki HERMASSI, ministre de la culture (Tunisie)
- M. Ion ILIESCU, président de la Roumanie
- M. Alexandre KORC HAGUINE, directeur général de l'Office des brevets et des marques de la Fédération de Russie (Rospatent)
- M. Bruce LEHMAN, président de l'International Intellectual Property Institute et ancien vice-secrétaire au commerce et commissaire aux brevets et aux marques (États-Unis d'Amérique)
- M. Petru LUCINSCHI, ancien président de la République de Moldova

M. Sergio MARCHI, ambassadeur représentant permanent du Canada, Mission permanente du Canada à Genève, et ancien ministre du commerce du Canada.

M. Henry OLSSON, conseiller spécial du Ministère de la justice (Suède) et ancien directeur du Département du droit d'auteur de l'OMPI

M. Marino PORZIO, avocat, conseiller auprès du Ministère des affaires étrangères (Chili)

M. Fidel RAMOS, ancien président de la République des Philippines

M. Jacob S. SELEBI, commissaire national au South African Police Service (Afrique du Sud)

M. Nand Kishore SINGH, membre de la Commission de planification du Gouvernement indien.

M. Jian SONG, vice-président de la Conférence consultative politique du peuple de Chine et ancien conseiller d'État chargé du développement scientifique et technique (République populaire de Chine)

Représenté à la réunion du 11 octobre par M. Zukang SHA, ambassadeur représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

M. Petar STOYANOV, président de la République de Bulgarie

[Fin des annexes et du document]